

Subsides

Actuellement le Québec ne satisfait qu'à 34 p. 100 sa consommation en céréales fourragères, le reste étant importé des Prairies, de l'Ontario et même des États-Unis. Le gouvernement fédéral s'engage à verser aux producteurs du Québec la totalité des frais entraînés par ces programmes, soit la somme de 33.5 millions de dollars jusqu'à concurrence de 6.7 millions de dollars par année durant les cinq prochaines années à compter du premier avril 1978. Ce programme prendra fin le 31 mars 1983. Quatre programmes seront offerts aux agriculteurs québécois, ils permettront de financer les installations de stockage des céréales à la ferme, y compris les silos, les systèmes de ventilation et les séchoirs à maïs. Nos producteurs pourront aussi bénéficier de subventions pour l'achat de récolteuses à céréales, de séchoirs et de silos à fourrage afin d'améliorer la conservation et d'accroître la qualité et la quantité des semences de céréales et de plantes fourragères produites au Québec. Ces programmes seront administrés par le ministère de l'Agriculture du Québec et les bureaux provinciaux de l'agriculture de chaque région assureront la liaison auprès des producteurs.

Donc à tous les agriculteurs qui désirent participer à ces programmes, l'ensemble des formules de demande et des conseils techniques seront fournis par les bureaux locaux du ministère de l'Agriculture du Québec à compter du premier avril 1978. Un comité fédéral-provincial surveillera l'administration générale de ces programmes.

Le gouvernement fédéral versera au fonds consolidé de la province de Québec un montant de 6.7 millions de dollars annuellement. Le mode de paiement aux producteurs sera fait par la province de Québec et devra montrer clairement la cotisation du gouvernement du Canada, c'est-à-dire que tout chèque fait aux producteurs proviendra de fonds fédéraux dans l'application de ces quatre programmes.

Voilà, monsieur le président, ce que j'avais à dire concernant l'agriculture dans le cadre de la discussion du bill C-31, Loi accordant certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1979. Si j'ai insisté sur l'agriculture, c'est qu'il s'agit d'un secteur vital dans notre société, que l'agriculture n'est pas l'affaire seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs, que le gouvernement canadien, comme on a pu le constater, est fortement sensibilisé aux problèmes de l'agriculture au Canada, et que des fonds très substantiels y sont consacrés pour le plus grand bien de la population.

● (2012)

[Traduction]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je demande seulement le consentement unanime de la Chambre pour faire un bref exposé. Sauf erreur, le comité permanent siégera dans une autre pièce et ses membres ont convenu de reprendre la séance une fois que j'aurais fait ma déclaration. Puisqu'un seul député ministériel a pris la parole aujourd'hui, je pourrais peut-être faire ma courte déclaration, et ainsi je pourrais ensuite répon-

[M. Pinard.]

dre aux questions des membres du comité au sujet du bill dont l'étude doit être terminée ce soir.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je crois qu'on m'a donné la parole avant 5 heures et aux termes du Règlement, j'aurais probablement terminé mes remarques maintenant. Cependant, j'accepte de céder la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, à condition de reprendre la parole après. Je ne veux pas désorganiser les plans du ministre des Finances, mais nous aimerions bien lui poser quelques questions.

Je veux bien lui céder la parole maintenant s'il accepte que nous nous réunissions en comité plénier, une fois qu'il aura terminé ses remarques, pour l'interroger sur la portée des commentaires qu'il entend faire. Il se peut qu'il soit bref, mais ses remarques auront probablement une grande portée et nous aimerions bien profiter de l'occasion pour l'interroger.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, la discussion sur le bill C-31 a débuté cet après-midi, et les seuls députés qui ont participé au débat, sauf moi, sont ceux de l'opposition. Effectivement, un député progressiste conservateur a pris la parole ainsi que le député de Nickel-Belt (M. Rodriguez), et à 5 heures moins sept, je suis le seul député ministériel à avoir pris la parole cet après-midi sur ce projet de loi. J'avais droit à 40 minutes. Je savais que l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) voulait être disponible au comité des Finances ce soir, et c'est pourquoi j'ai écourté mon discours, et je n'ai parlé ce soir qu'à peu près sept minutes. J'avais droit encore à une demi-heure. Je m'attendais à autant de courtoisie de mon préopinant. Je suis fort étonné de son attitude, et étant donné les circonstances, quand il invoque le fait qu'il a eu la parole avant moi cet après-midi, il sait très bien que c'est par erreur qu'il a été reconnu cet après-midi, parce qu'aucun député ministériel, à ce moment-là, n'avait encore pris la parole. Or, tout ce que je demande au député, c'est de se montrer gentilhomme, courtois, et de permettre au ministre des Finances de faire son court exposé et de se rendre disponible au comité des finances devant lequel il doit comparaître.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de York-Simcoe sur le même rappel au Règlement.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a peut-être un malentendu. Nous avons certes eu l'impression cet après-midi qu'à peu près à ce moment-ci ce soir la Chambre pourrait se former en comité plénier et que ceux qui voulaient en profiter pour faire ce qu'on pourrait appeler des discours pourraient le faire. Cela nous permettrait de questionner le ministre sur la déclaration qu'il veut maintenant faire.